



Date de dépôt : 30 octobre 2024

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Sébastien Desfayes : La brigade équestre (BEQ) est-elle un véritable outil de sécurité publique ou une attraction touristique ?

En date du 27 septembre 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Depuis avril 2024, la brigade équestre de la gendarmerie cantonale est opérationnelle, les trois chevaux et cinq cavalières et cavaliers qui la composent arpentent les Rues Basses et la rade de Genève.

Parmi ses missions avancées par les agents de l'ordre, la brigade agira plus efficacement dans la prévention contre les vols, dans la surveillance et l'encadrement des manifestations sportives et « facilitera le contact avec la population »¹.

Plusieurs problèmes ont été évoqués de source interne. Coûts financiers importants de la brigade, collaboration difficile entre agents, faible impact effectif contre les délits sont autant de préoccupations qui jettent le doute sur l'utilité d'une telle brigade.

L'expérience de brigade équestre tentée à Genève en 2018 a tourné court, notamment sur la question financière de cette opération. Les expériences zurichoises, vaudoises et neuchâteloises ont subi le même sort pour les mêmes raisons. La tentative de 2018 justifiait des coûts maîtrisés grâce à la location des chevaux au Refuge de Darwyn, mais des chevaux qui doivent rester calmes face à la foule, aux pétarades lors des manifestations, et obéir au cours d'une opération policière doivent être entraînés et hébergés dans

¹ <https://www.rts.ch/info/regions/geneve/2024/article/la-police-cantonale-genevoise-inaugure-sa-brigade-equestre-28467547.html>

des conditions spécifiques qui ont conduit Genève à acquérir ses propres chevaux. La nouvelle brigade équestre ne sera, à l'évidence, pas plus économe que la précédente. Aux frais du contribuable, elle fait le bonheur de ces cinq cavalières et cavaliers, mais cela semble être son seul résultat concret.

Cette situation appelle mes questions suivantes :

- 1) *Quel est le coût total de la brigade équestre cantonale ?***
- 2) *Quelles sont les missions actuellement remplies par la brigade équestre et quel est le nombre d'interventions et de sorties effectuées depuis avril 2024 ?***
- 3) *Comment la police cantonale et le département des institutions et du numérique vont-ils évaluer l'impact de la brigade équestre sur la sécurité publique et sur quels indicateurs ?***

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de ses promptes réponses à ces questions.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les réponses du Conseil d'Etat aux différentes interrogations que contient la présente question écrite urgente sont les suivantes :

1) *Quel est le coût total de la brigade équestre cantonale ?*

Les coûts spécifiques de cette brigade, qui est composée de 3 chevaux, sont :

- achat d'un cheval avec l'équipement complet : 18 000 francs;
- pension et soins mensuels par cheval : 1 700 francs;
- formations annuelles particulières pour l'ensemble des cavalières et cavaliers : 10 000 francs.

2) *Quelles sont les missions actuellement remplies par la brigade équestre et quel est le nombre d'interventions et de sorties effectuées depuis avril 2024 ?*

Les missions de la brigade équestre, qui se déroulent tant en campagne qu'en ville, sont :

- la lutte et la prévention contre la petite et la moyenne criminalité sur la voie publique;
- l'engagement lors de manifestations (îlotage), à l'exception des missions de maintien de l'ordre (par exemple match de football);
- l'engagement lors de missions ciblées, telles que la lutte contre la vente de stupéfiants sur la voie publique, la recherche de personnes ou les actions PREDIRE (PREvention – DIssuasion – REpression);
- la lutte et la prévention contre la maltraitance animale.

Depuis avril 2024, ont été effectués :

- 217 heures de patrouille;
- 100 contrôles de personnes/véhicules;
- 17 engagements au profit de missions ciblées et de manifestations;
- 16 enquêtes pour maltraitements animales;
- 500 prises de contact avec le public.

S'agissant des prises de contact avec le public, il est à préciser que le personnel de cette brigade est souvent sollicité pour répondre à diverses questions. Ces interactions sont répertoriées afin de permettre l'évaluation de la satisfaction de la population d'avoir des policières et policiers accessibles.

Par ailleurs, 70 infractions pénales ont été sanctionnées au travers de contraventions ou d'amendes d'ordre.

3) *Comment la police cantonale et le département des institutions et du numérique vont-ils évaluer l'impact de la brigade équestre sur la sécurité publique et sur quels indicateurs ?*

L'application police pour la gestion des opérations planifiées est en cours d'implémentation pour les actions du groupe équestre. Les résultats de cette implémentation permettront d'évaluer l'impact sur la sécurité publique.

Cela étant, compte tenu des éléments déjà recueillis dans le cadre des engagements cités plus haut, ces 6 premiers mois opérationnels font d'ores et déjà état de résultats positifs. En effet, ces éléments démontrent un impact positif, notamment sur la visibilité des policières et policiers sur la voie publique et le contact avec le public, ainsi qu'en ce qui concerne les problématiques de sécurité publique, lesquelles resteront à préciser au terme de l'implémentation précitée.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :

Nathalie FONTANET